

**ADMINISTRATION
COMMUNALE DE SAINT-
GILLES**
**Monsieur Th. Van Campenhout
Echevin**
Place Van Meenen, 39

B - 1060 BRUXELLES

V/Réf : PU2016-6
34164 (traité par Mme Isabelle Vandeville)
N/Réf. : JMB/SGL-2.381/s.597
Annexe : /

Bruxelles, le

Monsieur l'Echevin,

Objet : SAINT-GILLES. Rue de Parme, 76.

Révision de la répartition des logements avec modification de volume et aménagement de terrasses (régularisation).

Avis de la CRMS

En réponse à votre lettre du 17 novembre 2016, sous référence, reçue le 21 novembre, votre demande a été portée à l'ordre du jour de la séance de la CRMS du 14 décembre 2016.

La demande concerne un immeuble de rapport situé dans la zone de protection du parc Pierre Paulus et celle de la Maison Pelgrims. Le bien est également inscrit à l'Inventaire du Patrimoine architectural (arch. Hubert De Kock, 1900). Elle vise à modifier la répartition des logements, à créer une cour anglaise à l'arrière, à placer une lucarne en toiture avant et en toiture arrière. Il s'agit apparemment d'une régularisation.

Le projet ne porte pas atteinte au bien protégé et à sa zone de protection. La CRMS demande de suivre les quatre conditions émises lors de la Commission de Concertation du 5/8/2016 concernant le sous-sol, le rez-de-chaussée, le troisième étage et la façade. Elle recommande de respecter les prescriptions urbanistiques en vigueur ainsi que les caractéristiques intrinsèques du patrimoine décrites dans l'inventaire.

S'il y a lieu, la DMS formulera, en Commission de Concertation, des remarques et recommandations complémentaires sur le projet.

Veillez agréer, Monsieur l'Echevin, l'expression de nos sentiments très distingués.

A. AUTENNE
Secrétaire

M.-L. ROGGEMANS
Présidente

C.c. : B.D.U. – D.M.S. : Mme M. Kreutz ; B.D.U. – D.U. : Mme V. Henry